



Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 05-22-2025 Date de révision: 09-25-2025 Remplace la fiche: 09-05-2025 Version: 5.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers
Type de produit	: Additifs pour carburants
Nombre de pièces	: 20576

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange	: Additifs pour carburants
Utilisation recommandée	: Additifs pour carburants
Restrictions d'emploi	: Pas d'informations complémentaires disponibles

1.4. Données relative au fournisseur

Lucas Oil Products, Inc.
3199 Harrison Way NW
Corydon, IN, 47112
USA
T 800-342-2512
sds@lucasoil.com - www.LucasOil.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence	: En cas d'urgence chimique Appelez le ChemTel 24h/24, 7j/7 Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-255-3924 Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : 1-813-248-0585 (appels en PCV acceptés)
------------------	---

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, Catégorie 4	H227	Liquide combustible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	H315	Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS CA)

: H227 - Liquide combustible
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges

Conseils de prudence (GHS CA)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, protection des yeux et du visage.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON, un médecin en cas de malaise.
P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P331 - Ne PAS faire vomir.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone (CO₂), de la poudre d'extinction sèche pour l'extinction.
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Distillates (petroleum), hydrotreated light distillates (petroleum), hydrotreated light / kerosine - unspecified	n° CAS: 64742-47-8	65 - 85*	Liq. Inflam. 4, H227 Irrit. Cut. 2, H315 Irrit. Oculaire 2, H319 STOT SE 3, H336 Danger Asp. 1, H304 Aquatique Chronique 3, H412
Alcoxylate de monoalkylaryle animé	-	n° CAS: Undisclosed	10 - 30*	Irrit. Cut. 2, H315 Lés. Oculaire 1, H318
Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters	3,5-Bis(1,1-Dimethylethyl)-4-hydroxy benzene propanoic acid branched alkyl (C=7-9) ester - albetec-4716 / AN-1216 / benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-C9 branched alkyl esters / reaction mass of isomers of: C7-9-alkyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate	n° CAS: 125643-61-0	1 - 5*	Aquatique Chronique 4, H413
Monoalkylaryl alkoxylate	-	n° CAS: 1207277-80-2	0,5 - 1,5*	Irrit. Cut. 2, H315 Lés. Oculaire 1, H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

***Le nom chimique, le numéro CAS et/ou la concentration exacte n'ont pas été divulgués au titre d'ICC**

***Contains fixed concentration**

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Appeler immédiatement un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir/le risque de lésion pulmonaire dépasse le risque d'empoisonnement. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.
Premiers soins général	: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Appeler immédiatement un médecin.
Self protection of the first-aider	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Perte de la coordination.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Rougeur. Itching. Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Troubles de la vision. rougeur, démangeaisons, larmes. Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie chimique. L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Abdominal pain. Risque d'oedème pulmonaire.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Liquide combustible. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Mesures générales : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Ecartez toute source d'ignition.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que : chaux pulvérisée ou sable, terre, vermiculite. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Clean contaminated surfaces with an excess of water. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
- Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus à la verticale pour prévenir les fuites. Garder sous clef. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés.
- Matières incompatibles : Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Sources d'inflammation.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. S'assurer que l'exposition est inférieure aux limites d'exposition professionnelle (le cas échéant). Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 158 °F
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,842

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Masse volumique	: 7,034 lb/gal
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 2,92 mm ² /s @ 40 ° C
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Taille d'une particule : Not Applicable

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales d'emploi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Agent oxydant.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.1175 (Acute Oral Toxicity), Guideline: OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity - Fixed Dose Method)
DL50 orale	15000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 5,28 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 95% CL: 0,42 -
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5,2 mg/l Source: IUCLID
ATE CA (oral)	15000 mg/kg de poids corporel

Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 401: Acute Oral Toxicity, 2 week(s), Rat, Male / female, Experimental value, Oral)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Dermal)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]
---------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
---	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
-----------------------------	--

NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
---------------------------------------	---

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Viscosité, cinématique	2,92 mm²/s @ 40 ° C
------------------------	---------------------

Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)

Viscosité, cinématique	640,893 – 671,904 mm²/s
------------------------	-------------------------

Alcoylate de monoalkylaryle animé (Undisclosed)

Viscosité, cinématique	7 mm²/s
------------------------	---------

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Perte de la coordination.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Rougeur. Itching. Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Troubles de la vision. rougeur, démangeaisons, larmes. Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie chimique. L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Abdominal pain. Risque d'oedème pulmonaire.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)

CL50 - Poissons [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
---------------------	--

CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
----------------------	--

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)	
CE50 - Crustacés [2]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradation

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.
Alcoylate de monoalkylaryle animé (Undisclosed)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Monoalkylaryl alkoxyate (1207277-80-2)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible concernant la bioaccumulation.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,3 – 6 Source: IUCLID
Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
FBC - Poissons [1]	258 (OECD 305: Bioconcentration: Flow-Through Fish Test, 35 day(s), Oncorhynchus mykiss, Flow-through system, Fresh water, Experimental value, GLP)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	9,2 (Calculated, 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)	
Mobilité dans le sol	258600 Source: EPISUITE
Tension de surface	59,4 – 59,7 mN/m (20 °C, 10.08 g/l, ISO 304:1985: Surface tension)
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé	NA1993	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Combustible liquid, n.o.s.(Petroleum Distillates)	Non réglementé	Non réglementé
Description document de transport			
Non réglementé	NA1993 Combustible liquid, n.o.s.(Petroleum Distillates), Comb Liq, III	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Combustible liquid	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	III	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Dangereux pour l'environnement: Non	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD
Non réglementé

DOT
N° ONU (DOT) : NA1993

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: 148 - Except for transportation by aircraft, when transported as a limited quantity or a consumer commodity, the maximum net capacity specified in §173.150(b)(2) of this subchapter for inner packagings may be increased to 5 L (1.3 gallons). IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T1 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 241
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Monoalkylaryl alkoxylate (1207277-80-2)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Safeguard Ethanol Fuel Conditioner with Stabilizers

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Benzenepropanoic acid, 3,5-bis(1,1-dimethylethyl)-4-hydroxy-, C7-9-branched alkyl esters (125643-61-0)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Alcoxylate de monoalkylaryle animé (Undisclosed)
Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Monoalkylaryl alkoxyate (1207277-80-2)
Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission	: 05-22-2025
Date de révision	: 09-25-2025
Remplace la fiche	: 09-05-2025
Sources des données	: Documents de sécurité du fournisseur.
Conseils de formation	: Formation du personnel sur les bonnes pratiques.

Texte complet des classes de danger et des phrases H:	
H227	Liquide combustible
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.